

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**

Présents : APCHE Sébastien, BORNE Jean-Christophe, CHABANON Roland, EMOUNERIE Chantal, FAURE Jean-Louis, GEORGES David, LAFEUILLE Jean-Pierre, LAPORTE Marie- Laure, WILLIOT Sandrine

Excusé : ROUCHY Fabien

Rappel de l'ordre du jour :

- **Bilan des régies 2020,**
- **Vote des tarifs municipaux année 2021,**
- **Adhésion au Grand Site du Puy Mary,**
- **Vente terrain dans le lotissement communal,**
- **Questions diverses**

## **1 - Bilan des régies 2020 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des chiffres définitifs des régies municipales : camping, stationnement des voitures, des cars, droits de terrasses et la collecte des cartons.

COMMUNE	Estimé BP 2020	Réalisé	
Stationnement (voitures et cars)	70 000 €	127 498 €	+82,14 %
Droit de place marché et de terrasse	6 500 €	8 613 €	+ 32,50 %
Collecte des cartons	3 000 €	2 500 €	-20%
	79 500 €	138 611 €	+ 74,35 %

CAMPING	Estimé	Réalisé	
Locations	50 000 €	151 722 €	+ 303,44 %

Compte tenu de la crise sanitaire, M. le Maire précise que lors de la préparation budgétaire, les recettes inscrites tenaient compte d'une probable baisse pour cette année. Cependant, malgré la situation sanitaire, les régies directes ont particulièrement bien fonctionné.

## **2 - Vote des tarifs municipaux :**

Monsieur le Maire propose de ne pas apporter de modifications tarifaires pour l'année 2021, qu'il s'agisse de la régie du budget de la commune et celle du camping.

**Régie du budget communal :**

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Proposition 2021</b>
<b>Hébergement collège :</b>	Petit déjeuner : 4 € Déjeuner : 9 € Dîner : 7,80 €	Aucune augmentation
<b>Droit de terrasse :</b>	45 € le m <sup>2</sup>	Aucune augmentation
<b>Droit de place marché :</b>	Tarif G : 0 à 5 m <sup>2</sup> : 9 € Tarif H : 5 à 10 m <sup>2</sup> : 16 € Tarif I : 10 m <sup>2</sup> et plus : 30 € Abonnement annuel : 267 €	Aucune augmentation
<b>Cantine scolaire :</b>	Petits déjeuners : 0,85 € Déjeuners : 2,80 € Déjeuner enseignant et autre : 7 € Déjeuner personnel service : 5 €	Aucune augmentation Gratuité des petits déjeuners au 01/01/2021
<b>Stationnement :</b>	3 € la journée pour les voitures 9 € pour les autocars	Aucune augmentation

**Vote : 9 pour**

**Régie du budget camping :**

*Pour mémoire, tarifs appliqués en 2020 :*

	Année 2020		Proposition 2021
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C.	
<b>CAMPING</b>			<b>Aucune augmentation</b>
Campeur adulte	4.55 €	5 €	
Campeur enfant	2.27 €	2,5 €	
Emplacement auto	1.82 €	2 €	
Tente, caravane	1.82 €	2 €	
Branchement électrique	4,09 €	4.50 €	
Camping-cars	10,91 €	12 €	
Taxe de séjour	-	0.66 €	
<b>CHALETs</b>			
<b>Très haute saison</b> (du 17/07 au 21/08/2020)	454,55 €	500 €	
<b>Haute saison</b> (du 03/07 au 17/07 et du 21 au 28/08/2020)	427,27 €	470 €	
<b>Moyenne saison</b> (du 08/05 au 03/07/2020 et du 28/08 au 02/10/2020)	318,18 € la semaine 72,73 € la nuitée	350 € la semaine 80 € la nuitée	
<b>Vacances Printemps/Toussaint</b> (du 10/04 au 08/05/2020 et du 16/10 au 06/11/2020)	272,73 € 63,64 € la nuitée	300 € 70 € la nuitée	
<b>Basse saison</b> (autres périodes)	254,55 € 54,55 € la nuitée	280 € 60 € la nuitée	
Caution	-	300 €	
Ménage (chalet et salle animation)	27.27 €	30 €	
Location Salle animation	-	80 €	
Machine à laver	3.18 € le jeton	3.50 € le jeton	
Sèche-linge	3.18 € le jeton	3.50 € le jeton	
Vente de draps jetables	4.55 € la paire	5 € la paire	

**Vote : 9 pour**

**3 – Adhésion au Grand Site du Puy Mary :**

La réunion avec M. le Vice-Président et le Directeur du Grand Site du Puy Mary s'est déroulée le 6 novembre dernier à la mairie. Le label grand site du Puy Mary induit une cohérence

paysagère et territoriale forte, partagée par les acteurs locaux. La contribution annuelle s'élève à 3 200 €. Après discussion les élus unanimes s'accordent sur l'adhésion à ce syndicat.

**Vote : 9 pour**

#### **4 – Vente de terrain dans le lotissement :**

M. le Maire informe les élus d'une nouvelle demande d'achat de parcelle dans le lotissement les Prés de Faure. Il s'agit de la parcelle n°2, d'une superficie de 826 m².

Les élus décident de vendre ce lot.

**Vote : 9 pour**

#### **5- Questions diverses :**

- Attribution d'une subvention à « Connaissance du Monde » pour le tournage de son film sur Salers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la COMMUNE IMAGE MEDIA a réalisé un documentaire sur le Cantal, sur trois thématiques : l'architecture et le patrimoine, la culture culinaire et le sport. Il précise que la commune de Salers sera mise à l'honneur lors de la diffusion de ce documentaire durant 52 minutes sur les chaînes thématiques « Connaissance du Monde », « France Télévision » et « Voyage ».

Devant une telle opportunité en termes de publicité, M. le Maire propose d'allouer une participation financière à hauteur de 2000 €.

Les élus acceptent la proposition de M. le Maire.

**Vote : 9 pour**

- Attribution d'une médaille d'honneur aux agents :

La médaille d'honneur comporte 3 échelons :

- *Argent*, accordée pour 20 ans de services accomplis,
- *Vermeil*, accordée pour 30 ans de services accomplis,
- *Or*, accordée pour 35 ans de services accomplis

Pour information, Mme Andrée APCHE a commencé à travailler pour la commune en juin 1986, soit 34 ans de services.

M. le Maire propose aux élus de faire les démarches nécessaires auprès de services compétents pour l'attribution de la récompense à la date du 14 juillet 2021.

**Vote : 9 pour**

- Remplacement du battant de la cloche 1 : Lors de la visite annuelle, l'Entreprise BODET a indiqué que la battant de la cloche 1 usait la cloche aux points de frappe dont les cuirs du baudrier sont usés. Devis de 2942 € HT.

Les élus acceptent le devis et chargent M. le Maire de procéder aux démarches nécessaires pour déposer une demande de subvention départementale au titre de la restauration des objets mobiliers non protégés situés dans les édifices culturels.

**Vote : 9 pour**

- Chauffage collectif des appartements du collège : Les locataires des appartements situés dans le bâtiment du collège s'étonnent des montants appelés en fin d'année pour la régularisation des charges de chauffage collectif.  
Après discussion, les élus s'accordent sur :
  - L'augmentation des charges mensuelles de chauffage pour les appartements situés au 1<sup>er</sup> étage à hauteur de 25 € de plus par mois et le maintien de la somme actuelle pour les appartements situés au 2<sup>ème</sup> étage. De plus, si les charges mensuelles appelées tout au long de l'année sont inférieures à la régularisation annuelle, cette somme sera supportée par le budget communal.

**Vote : 9 pour**

- Travaux au camping : M. le Maire indique aux élus qu'il convient de réfléchir à des travaux au camping : sanitaires, portes, terrasses de certains chalets... Ces travaux seront inscrits au budget 2021 du Camping.
- Demande de peintures au sol dans la cour de l'école : Lors du dernier conseil d'école (lundi 16 novembre) les maîtresses ont émis le souhait d'avoir un traçage au sol pour une marelle et un terrain de foot. M. le Maire charge D. Georges de se rapprocher du personnel enseignant afin de définir ensemble les besoins et les réalisations possibles.
- Demande de participation financière pour le Trophée des Grimpeurs : par M. Jean MALTCHEFF. Cette manifestation, prévue le dimanche 6 juin 2021 à partir de 14 heures (contre la montre en individuel de 10 kms entre St Martin Valmeroux et Salers).

Participation financière sollicitée :

- Achat de 2 coupes + 2 bouquets
  - Pot de remise des prix à la salle des fêtes,
  - Frais de couverture médicale : entre 100 et 300 €
- Après discussion, les élus s'entendent pour apporter la participation financière demandée et de couvrir les frais médicaux à hauteur de 200 €.

**Vote : 9 pour**

- Implantation de poteaux pour la Fibre Optique :  
La société Eiffage demande l'autorisation d'implanter **46 poteaux** le long de la RD680, au départ de la maison de M. & Mme LHOMME jusqu'à la grange de M. Gibert André. Les élus unanimes rejettent fermement l'autorisation d'implanter des poteaux et préfèrent privilégier l'enfouissement des lignes.

**Vote : 9 pour**

- Pharmacie : M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à la signalétique qui sera mise en place devant la pharmacie afin de règlementer le stationnement latent et également ne pas gêner la circulation de la desserte du passage de l'Abbé Gély.

Les élus s'entendent pour installer une plaque sur la contre-marche devant l'officine, rappelant que le marquage réalisé lors du surfacage délimite déjà deux emplacements.

**Vote : 9 pour**

- Epicerie : Ce dossier évoqué lors du dernier conseil municipal ne connaît pas pour le moment, le résultat escompté par la municipalité. S'agissant d'un bien et d'un projet privés, la commune ne peut intervenir dans le déroulement de ce dossier.

- Ecole - Marché de Noël par l'amicale laïque : Lors des séances de TAP, les enfants réalisent des objets qui sont proposés à la vente lors du marché de Noël organisé par l'amicale laïque. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'édition 2020 ne pourra avoir lieu. A cet effet, M. le Maire propose que ces objets soient vendus sur un stand lors du marché hebdomadaire du mercredi.

Les élus unanimes acceptent la proposition de M. le Maire

- Adressage : M. le Maire informe les membres de son entrevue avec Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, au cours de laquelle, il l'a interrogé sur la numérotation des habitations dans le bourg de Salers. Ces numéros seront peints comme auparavant en s'inspirant des numéros déjà présents sur les bâtisses.

- Peintures portail du cimetière : Il conviendrait de le démonter et le décaper par bain (société basée à Bort les Orgues).

- Clocher de l'Eglise : Un courrier a été adressé à l'architecte Pierre Jean TRABON afin de procéder à une étude sur l'étanchéité du clocher.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures*